



LOGEMENT NOUVELLES MESURES D'AIDES À LA RÉNOVATION **PAGE 28**

ÉCONOMIE

Les chaudières à gaz et au fioul dans le collimateur du gouvernement

Les ministres chargés de la transition écologique annoncent une enveloppe supplémentaire de 300 millions d'euros pour les ménages.

ELSA BEMBARON [@elsabembaron](https://twitter.com/elsabembaron)

LOGEMENT Moins de passoires thermiques, moins d'émissions de gaz à effet de serre et au final, plus d'efficacité énergétique. Le gouvernement poursuit ce triple objectif avec les mesures, dévoilées au *Figaro* et qui seront présentées ce lundi par trois ministres, Christophe Béchu, à la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher à la Transition énergétique et Olivier Klein, au Logement, à l'occasion de la réunion des acteurs du bâtiment

sur la décarbonation du secteur.

Le dispositif MaPrimeRénov' va être renforcé pour gagner en « efficacité » - un des deux maîtres mots du moment - afin d'accompagner les changements de chaudières au fioul ou à gaz au profit de solutions décarbonées. La liste est longue : pompes à chaleur hybrides, géothermie, connexion au réseau de chaleur renouvelable de la ville, chauffage bois... « Il n'y a pas que l'électrique pour remplacer le gaz et le fioul », résume Agnès Pannier-Runacher. Cela concerne aussi les

petits travaux d'isolation combinés à un changement d'équipement de chauffage.

L'autre volet porte sur la « performance » - le second maître mot - visant les rénovations d'ampleur, avec pour objectif un reste à charge minimal pour les ménages les plus modestes. Dans ce cadre, un accompagnement personnalisé sera obligatoire, via MonAccompagnateurRenov'. Ce tiers de confiance, « neutre et fiable », devra aider les ménages à choisir leurs prestataires





res, monter leur dossier financier et effectuer les bons choix technologiques (bois, géothermie...).

Ce dispositif est rendu indispensable par la profusion des propositions, souvent critiquées pour leur manque de lisibilité, la complexité des dossiers à monter pour bénéficier des aides, mais aussi par la multiplication des arnaques à la rénovation. Les ménages pourront bénéficier d'un financement - c'est l'une des nouveautés - pouvant atteindre 2 000 euros pour le seul accompagnement. L'enveloppe totale dédiée à ce dispositif est fixée à 300 millions d'euros sur deux ou trois ans. Elle pourra être renouvelée.

«Les crédits budgétaires pour soutenir les rénovations vont être revus à la hausse. Ils sont en train d'être recalibrés», précise Christophe Béchu. Jusqu'à présent, 4 à 5 milliards d'euros étaient consacrés à la rénovation énergétique des logements, avec 700 000 opérations par an, dont 90 000 rénovations profondes. «Nous devons augmenter le nombre de rénovations profondes : l'objectif fixé par la première ministre est de passer à 200 000», ajoute-t-il. «Nous avons peu de temps devant nous pour tenir nos objectifs environnementaux, c'est-à-dire, baisser de 60 % nos émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment en 2030», alerte Agnès Pannier-Runacher.

Le gouvernement se dit confiant quant à la capacité de la filière bâtiment à faire face à une hausse attendue des demandes de travaux. Cet appel d'air, avec des ménages plus solvables, devrait inciter les entreprises à embaucher et à investir pour faire face à ces nouveaux défis.

Parallèlement aux annonces du jour, la concertation sur la décarbonation secteur par secteur se poursuit. «Le 5 juin, la concertation sur les mesures visant à décarboner le bâtiment a été lancée. Les conclusions doivent en être rendues le 28 juillet», ajoute Christophe Béchu. Une concertation qui s'annonce crispée avec les acteurs du sec-

teur du gaz et plus particulièrement du biogaz. Les défenseurs des gaz renouvelables comme Engie et GRDF s'inquiètent des signaux négatifs envoyés aux consommateurs. «Le rôle des pouvoirs publics n'est pas d'enfermer les entreprises dans des choix techniques mais de fixer des objectifs pour ne pas brider l'innovation», a expliqué vendredi Patrick Pouyanné, le PDG de TotalEnergies lors d'un colloque organisé par l'Union française de l'électricité.

«La réalité est que, même si nous soutenons fortement le développement des gaz renouvelables, ils ne pourront pas remplacer l'intégralité de notre consommation de gaz naturel. Actuellement, la France produit seulement 2 % de biogaz et pourrait prétendre arriver à 15 % de notre mix énergétique ; c'est beaucoup mais ça ne suffira pas, même si l'on réduit notre consommation d'énergie», tranche Agnès Pannier-Runacher.

Pour la ministre, il ne s'agit pas de renoncer aux gaz renouvelables, mais bien de fixer des priorités. Elle va d'ailleurs annoncer en début de semaine la publication d'un arrêté très attendu par les producteurs de biométhane qui revalorisera d'environ 12 % le tarif du biométhane injecté dans les réseaux de gaz. D'autres mesures importantes vont être mise en place pour soutenir une filière qui, après plusieurs années très dynamiques, redoutait un coup d'arrêt faute de nouveaux projets. Les délais de mise en service en cas de recours contentieux seront ainsi allongés, comme cela a déjà été fait pour l'électricité renouvelable. ■



S. SORIANO/LE FIGARO

S. AGNÈS PANNIER-RUNACHER

« Nous avons peu de temps devant nous pour tenir nos objectifs environnementaux »



F. BOUCHON/LE FIGARO

« Les crédits budgétaires pour soutenir les rénovations vont être revus à la hausse »

F. CHRISTOPHE BÉCHU



**Entretien d'une
chaudière à gaz
par un technicien
chauffagiste.**

THIBAUT DURAND / HANS
LUCAS VIA REUTERS

